

Message de Nathalie Seff, Déléguée Générale de l'ACAT-France à l'occasion des 30 ans de l'Anafé

Rédigé grâce à Mélanie Louis, Responsable Programmes et Plaidoyer Asile ACAT-France

Paris, le 13 février 2020

La question des migrants est sur le devant de la scène politique et médiatique depuis la crise européenne des réfugiés de 2015 et l'augmentation régulière du nombre de demandeurs d'asile en France. Sur le plan législatif, la loi du 10 septembre 2018 pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie est la 17^{ème} réforme majeure depuis 1980 en droit des étrangers et droit d'asile. L'attention croissante accordée à la question migratoire s'est accompagnée d'un discours tendant à instrumentaliser le débat et à aggraver le climat d'hostilité à l'égard des personnes exilées. Une politique assumée de non-accueil des étrangers et de restriction de leurs droits fondamentaux est ainsi à l'œuvre depuis quelques années.

Dans ce contexte, le rôle de la société civile est incommensurable en ce qu'elle agit en tant que contre-pouvoir, n'ayant de cesse de rappeler le respect des normes de protection des droits humains. Malgré les tentatives de dé-crédibilisation du travail des organisations non gouvernementales par ses détracteurs, les acteurs de la société civile constituent une force motrice dans la défense des droits des personnes exilé.e.s. Parmi ces acteurs, l'Anafé est l'association de référence en matière d'accès aux droits aux frontières. L'Anafé s'attèle en effet à mettre au service des exilé.e.s à la frontière une aide juridique, à rendre visibles les conditions de privation de liberté dans les zones d'attente et à plus largement dénoncer les pratiques illégales et les dérives des politiques sécuritaires aux frontières.

L'ACAT-France tient à saluer le travail sans relâche réalisé par l'Anafé depuis 30 ans et se réjouit dernièrement de l'octroi par la Commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCDDH) de la mention spéciale du « Prix des Droits de l'Homme » sur le devoir de fraternité. Le choix de décerner cette mention spéciale à l'Anafé n'est pas anodine en ce qu'elle marque d'une part, la reconnaissance du travail mené par l'association et d'autre part, l'espoir d'un changement de paradigme en termes de respect des droits des personnes exilées. En effet, même si les défis à venir pour l'Anafé demeurent multiples, nous espérons que ce temps fort permettra d'ouvrir une brèche à une réflexion globale sur la manière dont nous pouvons envisager une politique d'accueil alternative, qui soit digne et humaine.